Réf. Farde e-Assemblées : 2630865

N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 82.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 72.000,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes :

* A l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :

1) 50.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions comme complément de fonctionnement;
2) 3.000,00 EUR à l'asbl The Music Village pour l'organisation de l'événement "Femina Jazz Week";

* A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

3) 1.500,00 EUR à l'asbl Polarise Belgium pour l'organisation de l'événement "Polarise Nordic Film" 2025;
4) 3.000,00 EUR à l'asbl Centre Lorca pour couvrir leurs frais de fonctionnement;
5) 6.000,00 EUR à l'asbl Arty Farty Brussels comme complément pour le projet "RESET"';
6) 3.500,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruegel comme complément pour l'événement "Dia de Muertos" 2024;
7) 5.000,00 EUR à l'asbl Error410 pour l'organisation du "Hands Up Festival" 2024;
8) 10.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions comme complément de fonctionnement;

Annexes :